



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2025-053

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2025

Sommaire

préfecture de région /

R53-2025-04-11-00002 - 2025 04 11 AP ASC DRAJES BESEME MARIANNE (2 pages)

Page 3

R53-2025-04-11-00001 - 2025 04 11 DECISION ANS DRAJES BESEME MARIANNE (2 pages)

Page 6

préfecture de région

R53-2025-04-11-00002

2025 04 11 AP ASC DRAJES BESEME MARIANNE



ARRETE

**portant délégation de signature au titre de l'Agence du service civique
Région : Bretagne**

**Le préfet de la région Bretagne
Délégué territorial de l'Agence du service civique pour la région Bretagne**

Vu le code du service national, notamment son titre Ier bis ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 modifiée relative au service civique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Bretagne ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2025 portant nomination de Mme Marianne BESEME dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne ;

Vu le protocole du 21 décembre 2020 entre le préfet de la région Bretagne et le recteur de la région académique Bretagne, relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre, dans la région Bretagne, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

ARRETE

Article 1 :

Mme Marianne BESEME, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, est nommée déléguée territoriale adjointe de l'Agence du service civique pour la région Bretagne. Dans ce cadre, elle reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du préfet, délégué territorial de l'Agence du service civique, tout acte ou écrit relevant des dispositions relatives au service civique.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne BESEME, délégation est donnée à M. Yannick MERLIN, responsable du pôle jeunesse, engagement et vie associative, à l'effet de signer au nom de la déléguée territoriale adjointe de l'Agence du service civique, et dans la limite de ses attributions, tout acte ou écrit relevant des dispositions relatives au service civique.

Article 3 :

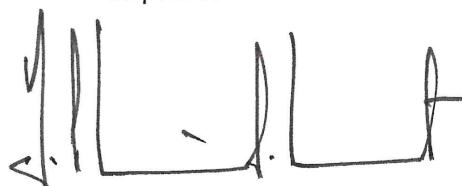
Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 11 AVR. 2025

Le préfet



Amaury de SAINT-QUENTIN

préfecture de région

R53-2025-04-11-00001

2025 04 11 DECISION ANS DRAJES BESEME
MARIANNE



Décision portant délégation de signature au titre de l'Agence nationale du Sport

REGION : BRETAGNE

- Vu le code du sport et notamment les articles L112-10 et suivants relatifs à l'Agence nationale du sport ainsi que et les articles R.112-32 à R.112-36 relatifs au délégué territorial de l'Agence nationale du sport et l'article R.411-1 relatif aux concours financiers de l'Agence nationale du sport ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2023-281 du 17 avril 2023 modifiant les articles R. 112-34, R. 112-50 et R. 411-1 du code du sport ;
- Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu l'arrêté du recteur du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Bretagne ;
- Vu l'arrêté du 24 mars 2025 portant nomination de Mme Marianne BESEME dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne ;
- Vu la convention portant application de l'article R112-35 du code du sport, signée par l'Agence nationale du sport, le préfet de région pris en tant que délégué territorial (DT) et le recteur de la région académique en date du 10 juin 2021 ;
- Vu la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du sport » ;
- Vu le règlement intérieur et financier de l'Agence nationale du sport ;
- Vu le règlement d'intervention relatif aux subventions d'équipement de l'Agence nationale du sport en vigueur ;

Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne et délégué territorial de l'Agence nationale du sport

DECIDE

Article 1 :

Mme Marianne BESEME, DRAJES de la région Bretagne, déléguée territoriale adjointe de l'Agence nationale du sport, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du préfet de région, délégué territorial de l'Agence nationale du sport tout acte relevant des attributions et compétences du délégué territorial et précisées dans le cadre des délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale du Sport.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale adjointe, M. Fabrice DAUMAS, responsable du pôle sport de la DRAJES de Bretagne, agent des services déconcentrés en charge des sports, placé sous l'autorité du préfet de la région Bretagne, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du préfet de région, délégué territorial de l'Agence nationale du Sport, tous actes pour l'exercice des différentes attributions mentionnées à l'article R. 112-33 du code du sport, à l'exception de celles mentionnées au 4°.

Article 3 :

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la déléguée territoriale adjointe de l'Agence nationale du sport sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le **11 AVR. 2025**

Le préfet de la région Bretagne
et délégué territorial
de l'Agence nationale du sport



Amaury de SAINT-QUENTIN